



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Mesdames les conseillères Dana Chevalier et Andrée Deschamps  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**03-057-15 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Michel Boudreault

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 mars 2015. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

**03-058-15 Ordre du jour**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

**03-057-15 Ouverture de la séance**

- 03-058-15**      **Ordre du jour**
- 2.**                    **Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3.**                    **Adoption de procès-verbaux du conseil**
- 03-059-15**      **Adoption de procès-verbaux**
- 4.**                    **Conseil d'agglomération**
  - 4.1.                Orientations du conseil
  - 03-060-15**      **Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 26 mars 2015**
  - 4.2.                Autres sujets
- 5.**                    **Sécurité publique**
- 6.**                    **Développement communautaire**
- 03-061-15**      **Demande de fermeture de rue – Journée de la Famille et Festival de l'ail**
- 7.**                    **Urbanisme**
  - 7.1.                Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 7.2.                Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
  - 7.3.                Autres sujets
- 8.**                    **Services techniques**
  - 8.1.                Autorisation de dépenses.
  - 8.2.                Conclusion de contrats
  - 03-062-15**      **Octroi de contrat pour l'acquisition d'une voiturette aspirateur 2015 (Madvac)**
  - 03-063-15**      **Octroi de contrat pour la préparation de plans et devis des travaux de construction des trottoirs sur le boulevard Industriel et la rue Daoust – Contrat de gré à gré**
  - 03-064-15**      **Octroi de contrat pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réhabilitation de la tour à boyau – Contrat de gré à gré**
  - 8.3.                Acceptation de plans
  - 8.4.                Réception de travaux
  - 8.5.                Autres sujets

**03-065-15 Entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et l'Agence métropolitaine de transport quant à l'entretien des stationnements de la gare**

**9. Environnement**

**03-066-15 Évènement mondial « Heure pour la terre » - Édition 2015**

**03-067-15 Participation au 9<sup>e</sup> Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal**

**10. Développement économique et touristique**

**03-068-15 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête Nationale des Québécois**

**03-069-15 Tenue de deux ventes de garage communautaires sans permis**

**11. Finances**

11.1. dons / promotions / aides financières

**03-070-15 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière**

11.2. Autres sujets

**03-071-15 Adoption des comptes**

**12. Administration et greffe**

12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

12.2. Opérations Immobilières

12.3. Autres sujets

**03-072-15 Adoption du code d'éthique des membres des comités de la Ville**

**03-073-15 Résolution pour décréter avril le mois de la jonquille**

**13. Ressources humaines**

13.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

**14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

**03-074-15 Avis de motion du règlement numéro 536-8 modifiant le règlement numéro 536 sur les permis et certificats**

- 03-075-15**      **Avis de motion du règlement numéro 770 sur les nuisances et la sécurité publique et abrogeant les règlements 512 et 513**
- 03-076-15**      **Avis de motion du règlement numéro 782 sur la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement 762**
- 03-077-15**      **Adoption du règlement numéro 535-11 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 de manière à introduire une largeur minimale et d'augmenter la superficie minimale des lots lors d'un projet de lotissement dans la zone H-100**
- 03-078-15**      **Adoption du règlement numéro 773 sur les limites de vitesse**
- 03-079-15**      **Adoption du règlement numéro 774-1 modifiant le règlement numéro 774 relatif aux tarifs**
- 03-080-15**      **Adoption du règlement numéro 779-1 modifiant le règlement numéro 779 sur la taxation afin de déterminer le coefficient applicable**

**15.                  Dépôt de documents**

**16.                  Levée de la séance**

**03-081-15        Levée de la séance**

## **2.                  PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 23 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 30 et s'est terminée à 20 h 01 se résument comme suit :

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
1 <sup>er</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résidus de terrassement – collecte des résidus des matériaux de construction et de rénovation : quantité permise et tarif;</li> <li>▪ Hyperlien du compte-rendu des réunions de l'agglomération</li> </ul>
2 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résolution de création d'un comité d'initiative économique et de dissolution du comité de développement économique;</li> </ul>
3 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation au tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne et le but des comptes de dépenses des élus municipaux;</li> </ul>
4 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande d'installation de caméra de surveillance dans le parc du Centre Harpell en raison de trafic de stupéfiants;</li> </ul>
5 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Membres nommés sur le comité d'initiative économique lors de la soirée de «branding» de la Ville;</li> <li>▪ Motifs justifiant la mise à pied temporaire de trois cols bleus;</li> <li>▪ Communication entre le Marché Sainte-Anne et la SDC dans le cadre du projet Village de Noël;</li> </ul>
6 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande pour une possibilité de partage des responsabilités entre la Ville et le Syndicat de copropriété des Jardins Harpell pour les infrastructures privées situées sur la rue Elmo-Deslauriers;</li> </ul>
<b>Les commentaires suivants ont été exprimés à la suite de la fermeture de la période de questions</b>	
7 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande de prolongation de la période de questions afin de permettre à tous de s'exprimer;</li> <li>▪ Remerciement pour le déneigement du trottoir sur la rue Morgan;</li> </ul>
8 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vente de couteaux et de produits pour consommer des stupéfiants dans un commerce de la rue Sainte-Anne.</li> </ul>

### 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

<b>03-059-15 Adoption de procès-verbaux</b>
---

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 février 2015;

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

#### 4.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

<b>03-060-15 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 26 mars 2015</b>
--

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 26 mars 2015, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion, et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

**03-061-15 Demande de fermeture de rue –  
Journée de la Famille et Festival  
de l’ail**

ATTENDU QUE le Marché Sainte-Anne organise annuellement la Journée de la Famille et le Festival de l’ail qui se tiendront respectivement les 11 juillet et 22 août 2015 de 9h à 16h;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l’effet de permettre l’extension des heures d’ouvertures du Marché Sainte-Anne et la fermeture partielle de la rue Sainte-Anne pour des mesures de sécurité pour ces deux activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Andrée Deschamps

D’autoriser l’extension des heures d’ouverture d’une durée de deux (2) heures du Marché Sainte-Anne à l’occasion de la Journée de la Famille et du Festival de l’ail les 11 juillet et 22 août 2015, soit de 9h à 16h.

D’autoriser la fermeture d’un tronçon de la rue Sainte-Anne entre l’entrée et la sortie de la rue Lalonde pendant lesdites heures.

Adoptée à l’unanimité.

## 7. URBANISME

**7.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE  
ASSUJETTIES À L’APPROBATION D’UN PLAN  
D’AMÉNAGEMENT D’ENSEMBLE (PAE) ET  
DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION  
ASSUJETTIES À L’APPROBATION D’UN PLAN  
D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n’est inscrit à l’ordre du jour pour cette sous-section.

**7.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES  
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU  
D’ESPACES NATURELS**

Aucun point n’est inscrit à l’ordre du jour pour cette sous-section.

**7.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n’est inscrit à l’ordre du jour pour cette sous-section.

## 8. SERVICES TECHNIQUES

**8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.**

Aucun point n’est inscrit à l’ordre du jour pour cette sous-section.

**8.2. CONCLUSION DE CONTRATS****03-062-15 Octroi de contrat pour l'acquisition d'une voiturette aspirateur 2015 (Madvac)**

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 24 février 2015 ;

ATTENDU la recommandation du Chargé de projets – Ingénierie à l'effet d'octroyer le contrat à la plus basse soumissionnaire conforme pour l'acquisition d'une voiturette aspirateur 2015 (Madvac) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer le contrat à la compagnie *Exprolink Inc.*, la plus basse soumissionnaire conforme, au montant de 80 223,81 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une voiturette aspirateur 2015 (Madvac).

D'autoriser la dépense de 80 223,81 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 73 255,03 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2016 : 14 651,03 \$  
Pour l'année 2017 : 14 651,00 \$  
Pour l'année 2018 : 14 651,00 \$  
Pour l'année 2019 : 14 651,00 \$  
Pour l'année 2020 : 14 651,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

**03-063-15 Octroi de contrat pour la préparation de plans et devis des travaux de construction des trottoirs sur le boulevard Industriel et la rue Daoust – Contrat de gré à gré**

ATTENDU QU' un montant est prévu au PTI 2015 pour la construction des trottoirs sur le boulevard Industriel et la rue Daoust ;

ATTENDU la recommandation du Chargé de projets – Ingénierie à l'effet d'octroyer le contrat de préparation de plans et devis des travaux à la firme Tetra Tech QI Inc. ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer à la compagnie Tetra Tech QI Inc. le contrat au montant de 9 772,88 \$, taxes incluses, pour la préparation de plans et devis des travaux de construction des trottoirs sur le boul. Industriel et la rue Daoust.

D'autoriser la dépense de 9 772,88 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 780.

Adoptée à l'unanimité.

<b>03-064-15 Octroi de contrat pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réhabilitation de la tour à boyau – Contrat de gré à gré</b>
--

ATTENDU QUE la firme *Construction & Expertise PG Inc.* a effectué les travaux de réhabilitation et de sécurisation de la tour à boyau l'automne dernier;

ATTENDU QUE la firme a constaté une dégradation importante de la structure de la tour à boyau;

ATTENDU la recommandation du Chargé de projets – Ingénierie à l'effet d'octroyer le mandat à la firme *Construction & Expertise PG Inc.* pour la préparation de plans et devis définitifs pour les travaux de réhabilitation complète de la structure de la tour à boyau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'octroyer à la firme *Construction & Expertise PG Inc.* le contrat au montant de 6 841,01 \$, taxes incluses, pour la préparation de plans et devis définitifs pour les travaux de réhabilitation complète de la structure de la tour à boyau.

D'autoriser la dépense de 6 841,01 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 6 246,76 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2016 : 1 250,76 \$  
Pour l'année 2017 : 1 249,00 \$  
Pour l'année 2018 : 1 249,00 \$  
Pour l'année 2019 : 1 249,00 \$  
Pour l'année 2020 : 1 249,00 \$

Le vote est demandé sur la résolution :

Pour

Dana Chevalier  
Ryan Young  
Andrée Deschamps  
Daniel Boyer

Contre

Yvan Labelle  
Michel Boudreault

Adoptée sur division.



**8.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.5. AUTRES SUJETS**

<b>03-065-15 Entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et l'Agence métropolitaine de transport quant à l'entretien des stationnements de la gare</b>
--

ATTENDU QUE la Ville souhaite transférer la responsabilité de l'entretien des stationnements de la gare de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'Agence métropolitaine de transport (AMT);

ATTENDU QUE la Ville souhaite utiliser une partie du stationnement de la gare pour son dépôt à sel;

ATTENDU la recommandation du Chargé de projet – Ingénierie à conclure cette entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir entre l'Agence métropolitaine de transport et la Ville quant à l'entretien et la surveillance des stationnements de la gare ainsi que l'utilisation du stationnement pour le dépôt à sel.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

**9. ENVIRONNEMENT**

<b>03-066-15 Évènement mondial « Heure pour la terre » - Édition 2015</b>
---

ATTENDU QUE le 28 mars prochain, de 20h30 à 21h30, se tiendra l'évènement international « Une heure pour la Terre 2015 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (WWF);

ATTENDU QUE cet évènement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

2642

ATTENDU QU' en 2014, plus de 7000 villes réparties dans 162 pays et territoires ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

De confirmer la participation de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'événement « Une heure pour la Terre 2015 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature, qui se tiendra le samedi 28 mars 2015 de 20h30 à 21h30.

Que le conseil municipal invite les commerces et les citoyens de la Ville à se joindre à « Une heure pour la terre 2015 » et à éteindre leurs lumières au cours de cet évènement.

Que tous les services municipaux de la Ville soient invités à tout mettre en œuvre pour assurer le succès de « Une heure pour la Terre 2015 » sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

<b>03-067-15</b>	<b>Participation au 9<sup>e</sup> Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal</b>
------------------	--

ATTENDU QUE ce prestigieux rassemblement permet non seulement aux participants d'échanger au sujet des enjeux environnementaux de la métropole avec les acteurs majeurs de ce secteur, mais aussi de découvrir ce qui se fait de novateur en la matière;

ATTENDU QU' il y a des centaines de représentants d'organisations montréalaises permettant des échanges, du réseautage et de l'inspiration;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'autoriser madame le maire, Paola Hawa et monsieur le conseiller, Ryan Young à participer au 9<sup>e</sup> Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, le mardi 28 avril 2015 au Marché Bonsecours.

D'autoriser la dépense de la somme de 200 \$ pour l'inscription au Gala à même le poste budgétaire 02-110-00-315 du fonds général et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement applicables aux participants à même le poste budgétaire 02-110-00-310 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE****03-068-15 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête Nationale des Québécois**

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête Nationale le 23 juin 2015;

ATTENDU les recommandations de la directrice des Loisirs afin d'obtenir le permis de réunion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Ryan Young

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête Nationale le 23 juin 2015.

D'autoriser la Greffière, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**03-069-15 Tenue de deux ventes de garage communautaires sans permis**

ATTENDU la tenue des ventes de garage communautaires à chaque année ;

ATTENDU la recommandation du Comité de développement communautaire de tenir ces ventes de garage les samedis 9 mai et 15 août 2015 ;

ATTENDU QU' aucun permis n'est requis pour ces événements ;

ATTENDU QUE les participants doivent s'inscrire au Service des loisirs;

ATTENDU QUE ces événements font partie de la programmation estivale de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Andrée Deschamps  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la tenue des ventes de garage communautaires les 9 mai et 15 août 2015.

D'autoriser les citoyens à organiser une vente de garage sans se procurer de permis en s'inscrivant au Service des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

## 11. FINANCES

### 11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

**03-070-15 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 130 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne pour l'achat de deux cocktails et diners pour madame le maire Paola Hawa et monsieur le conseiller Daniel Boyer, au Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 5 juin 2015 au Club de golf St-Raphael.

Adoptée à l'unanimité.

### 11.2. AUTRES SUJETS

**03-071-15 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 7 mars 2015;

**5 773 321,31\$**

+Liste des comptes fournisseurs en date du 28 février 2015

**86 843,18 \$**

**Total :**

**5 860 164,49 \$**

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 20 février 2015

**212 998,81 \$**

Adoptée à l'unanimité.

**12. ADMINISTRATION ET GREFFE****12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET  
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE  
MANDATS****12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12.3. AUTRES SUJETS****03-072-15 Adoption du code d'éthique des  
membres des comités de la Ville**

ATTENDU QUE les membres des comités de la Ville peuvent être exposés à de l'information de nature confidentielle et se placer en situation de conflit d'intérêts ;

ATTENDU QUE ce code a pour objectif d'établir des règles déontologiques minimales pour guider ces membres dans l'exercice de leurs fonctions pendant et après leur mandat ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le Code d'éthique des membres des comités de la Ville daté du 9 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité.

**03-073-15 Résolution pour décréter avril le  
mois de la jonquille**

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Andrée Deschamps

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité.

### **13. RESSOURCES HUMAINES**

#### **13.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

#### **13.2 AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS**

<b>03-074-15</b> <b>Avis de motion du règlement numéro 536-8 modifiant le règlement numéro 536 sur les permis et certificats</b>
--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 536-8 modifiant le règlement numéro 536 concernant les permis et certificats afin d'y ajouter des dispositions spécifiques au forage et de mettre à jour certaines dispositions du règlement.

**03-075-15 Avis de motion du règlement numéro 770 sur les nuisances et la sécurité publique et abrogeant les règlements 512 et 513**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 770 sur les nuisances et la sécurité publique et abrogeant les règlements 512 et 513.

**03-076-15 Avis de motion du règlement numéro 782 sur la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement 762**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 782 sur la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement 762.

**03-077-15 Adoption du règlement numéro 535-11 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 de manière à introduire une largeur minimale et d'augmenter la superficie minimale des lots lors d'un projet de lotissement dans la zone H-100**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil a adopté un règlement portant le numéro 535, intitulé « Règlement de lotissement de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE l'article 3.1 du règlement de lotissement 535, traitant des dimensions minimales des lots à chacune des zones, exige dans la zone H-100 une superficie minimale de 500 mètres carrés comme superficie minimale d'un lot. Aucune exigence minimale n'est prescrite relativement à la largeur et la profondeur des lots;

ATTENDU QUE la morphologie de la section sud de la rue Meloche est caractérisée par des lots de grandes superficies et un frontage important, de grandes surfaces non minéralisées, de grands dégagements latéraux ainsi qu'une canopée généreuse;

ATTENDU QU' afin de conserver le caractère morphologique et écologique de ce secteur, le Conseil est d'avis d'amender le règlement de lotissement 535 de manière à fixer une largeur minimale et d'augmenter la superficie minimale d'un lot lors d'un projet de lotissement créant un ou des nouveaux lots ou modifiant la configuration d'un lot existant;

- ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
- ATTENDU QUE le premier projet de ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014;
- ATTENDU le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 26 janvier 2015;
- ATTENDU QUE le second projet de ce règlement a été adopté sans changement lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2015;
- ATTENDU QU' un avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été publié dans le journal local « Cités Nouvelles » et affiché à l'Hôtel de Ville le 11 février 2015;
- ATTENDU QU' aucune demande de participation référendaire valide n'a été reçue dans le délai prescrit;
- ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter le règlement numéro 535-11 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

<b>03-078-15 Adoption du règlement numéro 773 sur les limites de vitesse</b>
--

- ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
- ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter le règlement numéro 773 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.



**03-079-15 Adoption du règlement numéro 774-1 modifiant le règlement numéro 774 relatif aux tarifs**

- ATTENDU QUE certains tarifs prévus pour les services d'urbanisme et techniques étaient manquants;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'ajuster le tarif exigé pour le service de navette offert lors des camps de jour;
- ATTENDU QU' une entente est intervenue entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville pour permettre aux citoyens de Senneville de bénéficier des services de la bibliothèque de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 9 février 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
- ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 774-1 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

**03-080-15 Adoption du règlement numéro 779-1 modifiant le règlement numéro 779 sur la taxation afin de déterminer le coefficient applicable**

- ATTENDU l'article 244.40 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1);
- ATTENDU QUE le coefficient applicable aux fins du calcul du taux de la taxe foncière générale pour la catégorie des immeubles non résidentiels pour l'année 2015 est fixé à 3.2786;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 9 février 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
- ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 779-1 dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

**15. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 8 février 2015 au 6 mars 2015;
- Liste des commandes du 8 février 2015 au 6 mars 2015;
- Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal – année 2014;
- Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 777;
- Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 778;

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE****03-081-15 Levée de la séance**

Il est proposé par Andrée Deschamps  
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 30

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

---

Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-9984*